



**DÉCRET**  
Concernant la modification tarifaire de la  
redevance due par l'Université de Limoges  
agissant pour le compte du Laboratoire XLIM  
dans le cadre de l'occupation de locaux du domaine public de Limoges Métropole

LE PRESIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE – COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2120-1, et L. 2121-6;

Vu la délibération n°27 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à la délégation d'attribution du Conseil communautaire;

Vu la délibération n°77 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2022 relative à la fixation des taux de redevance d'occupation d'USTEL Technopole et du Centre d'Innovation et de Recherche en Electronique (CIRE);

Vu la décision du 27 octobre 2023 relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES agissant pour le compte du laboratoire XLIM;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagé à accompagner le développement des projets de recherche et de développement de l'Université de Limoges et de ses partenaires dans le cadre de la formation et l'innovation (ALPHA), l'association Espaces et Accès et CIRE;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a décidé de porter un investissement permettant de financer l'extension du Pôle de compétitivité ALPHA - Ressources Lancé et des travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment principal du laboratoire XLIM, l'association CIRE/IME, ainsi que de jeunes sociétés créées dans le domaine d'activités de recherche et de développement;

CONSIDÉRANT que cet investissement diminue la « Chaire d'Innovation et de Recherche en Electronique » à été classé dans le domaine public de la Communauté d'Agglomération Limousine et sera donc pris en charge au titre de la redevance CIRE.

CONSIDÉRANT que l'Université XLIM peut être considérée comme une structure d'accompagnement au vu de son rôle important dans l'accompagnement de projets innovants;

## DÉCISION

# Décision concernant la modification tarifaire de la redevance due par l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM dans le cadre de l'occupation de locaux du domaine public de Limoges Métropole - CIRE

1 DOCUMENT - Publié le 29 Décembre 2025

**27749.pdf**  
(.pdf, 145,4 Ko)

**TÉLÉCHARGER**